



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 22	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes - MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard - USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes - MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02024_43 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET RÉHABILITATION D'UN LOCAL POUR LES BESOINS DES SERVICES DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DU RELAIS PETITE ENFANCE

Entendu l'exposé de Madame SPRUTTA-BOURGES, adjointe au maire chargée des finances et des transports, relatif la création de deux autorisations de programme relatives, respectivement à la construction d'un centre technique municipal et à la réhabilitation d'un local permettant l'accueil des services de la Protection Maternelle et Infantile et de certaines activités proposées par le relais petite enfance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°02023_055 du 13 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;

Considérant le caractère pluriannuel des opérations de construction du centre technique municipal et de réhabilitation du bâtiment destiné à l'accueil des services de la Protection Maternelle et Infantile et de certaines activités proposées par le relais petite enfance ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217702158-20240402-02024_43-DE



Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide la création des autorisations de Programme N°2024-01 et 2024-02 décrites ci-dessous :

N° de l'autorisation de programme	Libellé du programme	N° de l'opération	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement	
				2024	2025
2024-01	Construction du centre technique municipal	202401	2 050 000 €	150 000 €	1 900 000 €
2024-02	Réhabilitation local RPE/PMI	202402	1 205 000 €	150 000 €	1 055 000 €

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN